



Ville du Grand Sudbury

# Le Plan officiel

Souple | Équilibré | Viable



160 770  
personnes



67 598  
ménages



3 627 km<sup>2</sup>



330+ lacs



306 aires de jeu  
8 terrains de jeux accessibles



9 aires de jets d'eau  
16 plages



210 sentiers de promenade,  
de randonnée équestre,  
de ski et de raquette



249 terrains  
de sport



16 patinoires  
54 patinoires extérieures



et plus  
encore!

3\*1\*1 À votre service ✓ At Your

Greater | Grand  
**Sudbury**  
www.grandsudbury.ca

## Qu'est-ce que le Plan officiel?

Le Plan officiel est un plan détaillé qui guide le développement du Grand Sudbury d'ici aux 20 prochaines années. Il établit les objectifs à long terme, dessine les politiques et présente les stratégies sur le plan social, économique, naturel et relativement au milieu bâti pour notre municipalité.

## Pourquoi le Plan officiel est-il important?

Ce plan oriente le processus décisionnel municipal concernant d'importants enjeux qui ont un effet sur la vie quotidienne de tous les résidents du Grand Sudbury. De l'emplacement des écoles et autres installations communautaires à l'aménagement des zones résidentielles, des zones commerciales et des secteurs industriels, ces décisions façonnent l'avenir de notre collectivité.

## Pourquoi le Plan officiel est-il actualisé?

Par l'entremise de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, la province de l'Ontario exige que les municipalités revoient leur plan officiel tous les cinq ans. Cela permet à notre municipalité de consulter ses résidents et les intervenants afin de savoir ce qui est important pour l'avenir de notre collectivité. On s'assure également que les projections et prévisions du Plan officiel sont toujours pertinentes et cela constitue une occasion d'adapter ce document afin qu'il corresponde davantage aux changements dans la collectivité.

## Que trouve-t-on dans la revue du Plan officiel?

- des prévisions sur la population, le logement et l'emploi;
- la croissance et le développement;
- le logement;
- la production locale de nourriture;
- la protection des sources d'eau;
- l'adaptation aux changements climatiques;
- la gestion perfectionnée de la qualité des eaux lacustres;
- la planification en fonction d'une population vieillissante.

## Comment le Plan officiel contribue-t-il à façonner l'avenir du Grand Sudbury?

Le Plan officiel façonne les domaines de croissance et la façon dont elle a lieu en intégrant des principes sociaux, économiques et environnementaux dans les politiques d'aménagement du territoire. Si un nouvel ensemble d'appartements est proposé dans votre quartier, le Plan officiel fournit des lignes directrices pour aider les décideurs à évaluer l'offre.

### Voici des exemples selon lesquels le Plan officiel contribue à façonner l'avenir de notre ville.

**L'appui au caractère rural :** Le Plan officiel présente en détail la taille des aménagements ainsi que les niveaux de service appropriés pour maintenir les caractéristiques du milieu rural, y compris les secteurs riverains, les espaces ouverts, les caractéristiques naturelles et les ressources potentielles.

**Les communautés en santé :** Le Plan officiel vise à mieux répartir et relier les parcs et les espaces ouverts afin que les résidents tirent profit de ces ressources pour améliorer leur santé et leur bien-être.

**Le patrimoine naturel et culturel ainsi que l'archéologie :** Le Plan officiel met l'accent sur les espèces locales ainsi que sur les terres marécageuses et les habitats d'animaux sauvages d'importance afin de préserver leurs bienfaits environnementaux, écologiques et sociaux.

**La planification en fonction d'une population vieillissante :** Le Plan officiel appuie les collectivités où l'on trouve diverses utilisations du sol, soutenant les transports en commun et offrant une gamme complète d'options de logement, y compris des logements abordables.

**La protection des lacs :** Le Plan officiel souligne l'importance des politiques sur les nouveaux aménagements des rives guident les exigences concernant la création de lots sur les rives et les marges de reculement pour l'aménagement autour des lacs.

**Le développement économique durable :** Le Plan officiel protège les actifs économiques comme le bassin de Sudbury et l'aéroport du Grand Sudbury contre des utilisations du sol incompatibles, y rehausse la vitalité du centre-ville de Sudbury, y appuie la régénération des friches industrielles et y fournit des occasions de production locale de nourriture.

## Quels sont les changements à venir concernant l'examen du Plan officiel?

Des politiques et stratégies fondées sur les tendances émergentes s'ajoutent sans cesse au Plan officiel.

### Voici quelques exemples de ces changements :

**Les deuxièmes unités d'habitation :** Les changements apportés aux lois provinciales exigent que la municipalité établisse des politiques comprises dans le plan officiel et des dispositions de règlements de zonage afin de permettre une deuxième unité d'habitation dans les maisons individuelles, les maisons jumelées et les maisons en rangée, ainsi que des structures accessoires. Les deuxièmes logements jouent un rôle important puisqu'ils offrent des options en matière de logements locatifs abordables aux résidents, y compris aux jeunes adultes, aux personnes âgées, aux familles à revenu modeste et aux personnes qui ont des besoins particuliers. Ces unités fournissent un revenu locatif aux propriétaires et leur donnent la souplesse qui leur permet de compenser les coûts d'entretien et associés au fait d'être propriétaire. Dans l'ensemble, les deuxièmes unités contribuent à l'accroissement de la variété de logements, à la revitalisation des quartiers et à la diversité sociale.

**Les changements climatiques :** Ce plan favorise une urbanisation diversifiée et efficiente, la croissance des modes de transport écologiques et l'utilisation de concepts efficaces pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans notre municipalité. Le Plan officiel engage la municipalité à souscrire à une stratégie d'adaptation aux changements climatiques afin d'améliorer la vie de notre communauté et son infrastructure, ainsi qu'à planifier en tenant compte des risques d'inondations naturelles et de feux de végétation.

**Le Plan directeur du centre-ville de Sudbury :** Le Plan officiel supporte les recommandations, la vision et la stratégie d'action du Plan directeur du centre-ville de Sudbury. Il guide la revitalisation du cœur du centre-ville en y augmentant les investissements et l'activité, en le reliant mieux aux secteurs avoisinants, en rééquilibrant son réseau routier et en y améliorant la qualité du milieu.

**Les cibles concernant les limites de construction et celles révisées en matière de densification :** Au moyen d'une méthodologie approuvée par la province, la Ville a conçu un outil ayant trait aux limites de construction afin de mesurer le taux de densification dans la municipalité à partir de 2011.

Pour obtenir les dernières nouvelles et d'autres renseignements, visitez le [www.grandsudbury.ca/planofficiel](http://www.grandsudbury.ca/planofficiel).

### Pour nous joindre :

En personne : Services de planification  
ou par la poste : Ville du Grand Sudbury  
3<sup>e</sup> étage, Place Tom Davies  
200, rue Brady, Sudbury (Ontario) P3A 5P3

Site web : [www.grandsudbury.ca/planofficiel](http://www.grandsudbury.ca/planofficiel)  
Courriel : [planofficiel@grandsudbury.ca](mailto:planofficiel@grandsudbury.ca)  
Téléphone : 311

